

1. Introduction

1.1. Présentation générale de l'objectif de la fiche

Cette charte a pour objectif de garantir l'accessibilité et l'équité pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, dans le cadre d'une formation dispensée par eMode. En alignement avec les principes d'inclusion, elle vise à fournir des informations essentielles pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier pleinement des services de formation et d'évaluation.

1.2. Importance de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

L'accessibilité est un pilier essentiel de l'inclusion sociale et de la diversité. Il est donc impératif d'assurer que toutes les parties prenantes, quel que soit leur statut en matière de handicap, aient un accès équitable à nos formations. En garantissant l'accessibilité, nous contribuons ainsi à une amélioration continue de nos pratiques de formation. Cette fiche vise à sensibiliser et à informer les parties prenantes sur les mesures mises en place pour assurer cette accessibilité.

2. Communication et Information

2.1. Accessibilité des supports d'information

Formats variés : Nous nous engageons à mettre à disposition, sur demande, nos supports d'information dans des formats numériques ou papier avec un texte agrandi pour répondre aux différents besoins des participants en situation de handicap.

Accessibilité numérique : Notre communication en ligne est conçue pour être accessible à tous. Nous faisons en sorte que notre site web soit le plus accessible possible, afin que les informations cruciales soient disponibles de manière équitable.

2.2. Procédures pour demander des aménagements spécifiques

Canal de communication : Nous mettons à disposition plusieurs canaux de communication pour les demandes d'aménagements spécifiques, que ce soit par courriel, téléphone ou tout autre moyen de communication préférentiel. Cette diversité de canaux vise à faciliter le processus et à garantir que chaque participant puisse choisir le moyen qui lui convient le mieux.

Délais : Nous recommandons aux participants de soumettre leurs demandes d'aménagement le plus tôt possible. Cette approche permet une planification adéquate, assurant que toutes les dispositions nécessaires puissent être prises à temps pour garantir une expérience sans obstacle.

Référent Handicap : Pour simplifier le processus et assurer un traitement attentif des demandes, nous fournissons les coordonnées d'une personne dédiée au traitement des demandes d'aménagements. Cette personne est disponible pour répondre aux questions, fournir des informations supplémentaires et garantir une communication claire tout au long du processus.

Confidentialité : Nous accordons une importance primordiale à la confidentialité des informations liées aux demandes d'aménagements spécifiques. Toutes les informations fournies sont traitées de manière confidentielle, respectant ainsi la vie privée de chaque individu.

3. Accessibilité des Locaux

3.1. Accessibilité physique

Rampes d'accès : Notre lieu de formation est de plain-pied, garantissant une accessibilité optimale aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cette configuration favorise une circulation aisée, éliminant les obstacles physiques et assurant un environnement inclusif pour tous les participants.

Sanitaires : Des sanitaires adaptés et aménagés conformément aux normes d'accessibilité sont présents.

Accessibilité aux espaces de formation : Notre espace principal de formation a été aménagé pour garantir une accessibilité maximale, favorisant ainsi une participation inclusive. Ces ajustements ont été réalisés afin de créer un environnement accueillant, où chaque participant, y compris ceux en fauteuil roulant, peut bénéficier d'une expérience de formation confortable et engageante.

Signalisation claire : La signalisation dans nos locaux est soigneusement élaborée pour être claire et facilement repérable, guidant de manière efficace les personnes en situation de handicap vers les zones souhaitées. Cette approche vise à assurer une orientation sans difficulté et une participation équitable.

4. Matériel Pédagogique et Supports

4.1. Adaptation des supports de formation

Nous veillons à ce que nos supports de formation soient rédigés dans une police de caractères lisible et utilisent des couleurs contrastées pour faciliter la lecture, en particulier pour les personnes malvoyantes. Cette adaptation garantit l'accessibilité du contenu écrit à un large éventail de participants. Nous privilégions également l'utilisation d'un langage clair et simple dans nos supports de formation. Évitant le jargon technique excessif, cette approche facilite la compréhension, assurant ainsi une expérience d'apprentissage inclusive pour tous les participants.

5. Aménagements Spécifiques

5.1. Procédures de demande d'aménagements

Communication claire : Nous informons clairement les participants en situation de handicap sur la possibilité de demander des aménagements spécifiques. Cette communication transparente vise à garantir que chaque individu est conscient de ses droits et à encourager la participation active au processus d'aménagement.

Formulaire de demande : Nous mettons à disposition un formulaire d'analyse du besoins en formation. Ce formulaire simplifie le processus de demande et assure une collecte d'informations précises pour répondre efficacement aux besoins individuels.

5.2. Garantie d'équité dans les évaluations

Évaluation individualisée : Nous nous engageons à assurer une évaluation juste et individualisée des compétences, indépendamment du handicap. Chaque participant est évalué sur la base de ses compétences et de sa performance, en tenant compte des ajustements raisonnables nécessaires pour garantir l'équité.

Évaluateurs sensibilisés : Nous sensibilisons activement nos évaluateurs aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Cette sensibilisation vise à créer un environnement d'évaluation inclusif où les évaluateurs sont conscients des différentes réalités et adaptent leur approche pour garantir une évaluation juste et objective.

6. Formation des Intervenants

6.1. Sensibilisation aux besoins des personnes en situation de handicap

Accompagnement personnalisé : Nous encourageons nos intervenants à proposer un accompagnement personnalisé en fonction des besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Cette approche individualisée favorise un environnement d'apprentissage inclusif et soutient le développement de chaque participant.

Témoignages : Nous encourageons l'inclusion de témoignages ou de retours d'expérience de personnes en situation de handicap. Ces récits concrets permettent aux intervenants de comprendre les défis individuels et les réussites, contribuant ainsi à une meilleure adaptation de nos pratiques pédagogiques.

7. Accessibilité Numérique

7.1. Conformité aux normes d'accessibilité web

Amélioration de l'accessibilité : Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration continue de l'accessibilité de notre site web. Actuellement, nous travaillons activement pour atteindre la conformité totale avec les Web Content Accessibility Guidelines (WCAG).

Rétroaction des utilisateurs : Nous encourageons activement les utilisateurs, y compris ceux en situation de handicap, à fournir des retours sur l'accessibilité de nos plateformes numériques via notre formulaire de contact. Ces retours sont cruciaux pour identifier des domaines d'amélioration et garantir une expérience numérique inclusive pour l'ensemble de notre communauté.

8. Recueil des Besoins et Accompagnement Personnalisé

8.1. Processus de collecte des besoins spécifiques

Questionnaire d'inscription : Dès le processus d'inscription, nous intégrons des questions détaillées concernant les besoins spécifiques des participants en situation de handicap. Ces informations nous permettent d'anticiper les demandes d'aménagements et de garantir une planification adéquate pour chaque individu.

Entretiens individuels : Reconnaisant la diversité des situations, nous offrons la possibilité d'entretiens individuels confidentiels. Ces échanges personnalisés visent à mieux comprendre les besoins spécifiques et à établir un dialogue ouvert pour trouver des solutions adaptées. Notre objectif est de créer un environnement inclusif où chaque participant se sent entendu et soutenu.

Plan d'accompagnement : À la suite de l'entretien, nous élaborons un plan d'accompagnement personnalisé. Ce plan est conçu en étroite collaboration avec le participant et inclut des mesures spécifiques pour garantir son intégration optimale dans nos activités de formation. Nous nous engageons à fournir un soutien sur mesure, respectant la dignité et les droits de chaque individu.

8.2. Prise en compte des besoins individuels

Flexibilité : Nous comprenons que les besoins des personnes en situation de handicap peuvent varier considérablement. C'est pourquoi nous nous engageons à offrir une flexibilité maximale dans nos approches d'accompagnement. Que ce soit en termes de temps supplémentaire, d'aides techniques spécifiques, ou d'autres ajustements, notre objectif est de créer un environnement où chaque individu peut participer pleinement et confortablement.

Réévaluation régulière : La prise en compte des besoins individuels ne se limite pas à un moment précis. Nous nous engageons à réévaluer régulièrement les besoins en collaboration avec les participants en situation de handicap. Cette

démarche proactive vise à nous assurer que l'accompagnement reste toujours adapté aux évolutions des besoins individuels tout au long de leur parcours au sein de nos programmes de formation.

Prévention des abandons pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH) : Nous avons mis en place des mesures préventives pour minimiser les abandons des PSH et garantir une participation continue et satisfaisante. Ces mesures sont étroitement liées aux adaptations spécifiques proposées ou mises en place pour répondre aux besoins des PSH. Nous offrons un suivi personnalisé pour nous assurer que les adaptations fonctionnent de manière optimale et répondent aux attentes individuelles. De plus, nous encourageons activement la communication ouverte avec les participants en situation de handicap pour résoudre rapidement tout problème éventuel et ajuster les adaptations si nécessaire.

9. Retour d'Information

9.1. Encouragement des retours d'expérience

Nous encourageons activement les participants en situation de handicap à partager leur expérience avec nous via des mécanismes formels de feedback. Cette rétroaction est essentielle pour nous permettre d'ajuster constamment nos pratiques et de garantir une amélioration continue de notre engagement envers l'accessibilité. Créer un environnement ouvert qui encourage la participation des personnes en situation de handicap au processus d'amélioration continue est au cœur de notre démarche. Nous croyons fermement que leur expérience et leurs suggestions sont des éléments cruciaux pour renforcer notre engagement envers l'accessibilité.

9.2. Mécanismes de collecte des retours d'information

Questionnaires de satisfaction : Nous mettons à disposition des questionnaires de satisfaction, inclus dans nos processus post-formation, afin de recueillir les impressions et retours des participants en situation de handicap. Ces questionnaires sont conçus de manière à être accessibles et à garantir une collecte d'informations détaillée et pertinente. Nous encourageons activement la participation de chacun pour nous permettre d'ajuster nos pratiques en temps réel et de répondre de manière proactive à toute préoccupation soulevée.

Réunions d'Évaluation Interne : En complément des questionnaires de satisfaction, en interne, nous planifions régulièrement des réunions d'évaluation dédiées à l'ensemble de nos formations. Ces réunions fournissent un cadre structuré pour recueillir des retours détaillés au sein de notre équipe. Elles sont cruciales pour obtenir une compréhension approfondie des expériences vécues, identifier des axes d'amélioration potentiels et renforcer notre engagement envers la qualité de nos formations, sans restriction de thème.

10. Références Légales et Normatives

10.1. Obligations légales en matière d'accessibilité

Conformité légale : Nous nous engageons à respecter toutes les lois relatives à l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap. Nous maintenons une veille juridique constante pour nous assurer que nos pratiques demeurent en conformité avec l'évolution des lois en matière d'accessibilité.